



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

### I - Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal [www.ville-assevent.fr](http://www.ville-assevent.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté, par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2025, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- d'absorber la baisse des rentrées fiscales
- de ne pas augmenter les taux de fiscalités
- de continuer les investissements en modérant le recours à l'emprunt au strict nécessaire
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

## II – La section de fonctionnement

### A – Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement de la commune baissent chaque année du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Les recettes principales de la Commune :

- les impôts directs
- la dotation communautaire
- la dotation de solidarité communautaire
- les dotations de l'Etat et compensations diverses
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies par la Commune (Cantine, locations diverses, ...)

A noter que la commune a perçu une recette exceptionnelle de 56.768 € au titre de l'aide à l'inflation du prix des énergies.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **2.497.620 €**, soit une légère hausse par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges du personnel qui malgré des effectifs stables connaissent une hausse de 3 % en 2025 dû essentiellement à l'augmentation de la cotisation retraite employeur des fonctionnaires territoriaux
- les charges à caractère général (achats de fournitures, entretien des bâtiments, cérémonies, ...) sont en légère baisse car maîtrisées
- les subventions versées aux associations restent volontairement stables.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **2.497.620 €**, dont 2.226.305 € de dépenses réelles.

### Budget Primitif 2025 section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Dépenses à caractère général	907.903	Résultat reporté N-1	395.058
Dépenses de personnel	1.101.600	Recettes des services	73.800
Autres dépenses de gestion courante	213.700	Impôts et taxes	1.156.136
Dépenses financières	2.352	Fiscalité locale	362.700
Charges spécifiques	250	Dotations et participation	488.626
Dotation provisions semi budgétaires	500	Autres produits de gestion courante (locations)	21.100
TOTAL Dépenses réelles	2.226.305	Produits financiers	0
		Produits spécifiques	100
Amortissements (opération d'ordre entre sections)	31.315	TOTAL Recettes réelles	2.497.520
Virement à la section d'investissement	240.000		
		Opération d'ordre de transfert entre les sections	100
<b>TOTAL</b>	<b>2.497.620</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.497.620</b>

## B – La fiscalité

Les taux d'imposition pour les impôts fonciers restent stables.

- Taxe d'habitation (TH résidences secondaires et vacants) : 14,05 %
- Taxe foncière sur le bâti : 30,17 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 62,24 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 868.756 €.

Notons que les bases des impôts directs seront revalorisées de 1,30 % en 2025.

## C – Les dotations de l'Etat

La commune n'est plus bénéficiaire de la dotation globale de fonctionnement depuis 2017. Elle percevra cette année encore la dotation de solidarité pour les communes rurales ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Notons que les services préfectoraux ont informé la Commune que celle-ci participera au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales, à hauteur de 2 % maximum des recettes réelles du budget.

### La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation varie chaque année en fonction des fonds de concours versés à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour la réalisation de travaux spécifiques sur le territoire de la Commune. L'amortissement des fonds de concours est obligatoire.

## D – Les charges de personnel

Les effectifs restent stables :

- 19 titulaires dont 15 à temps complet
- 4 contrats à durée déterminée
- 2 contrats uniques d'insertion
- 1 jeune en mission de service civique

La masse salariale augmente tout de même mécaniquement du fait des hausses de salaires décidées au niveau de l'Etat et surtout d'une hausse de 3 % de la cotisation employeur aux retraites des fonctionnaires territoriaux (CNRACL).

### III – La section d’investissement

#### A – Généralités

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la Commune à court et moyen terme.

Le budget d’investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d’aménagement) et les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus. (C.A.M.V.S., Etat, Département, Région)

A cela s’ajoute l’autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

#### Vue d’ensemble – section d’investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Amortissement de prêt	15.000	Excédent d’investissement reporté	21.265,60
Voirie	167.106	Excédent de fonctionnement capitalisé	137.441
Construction d’un centre technique municipal	1.240.000	Virement section investissement	240.000
Groupe scolaire	101.500	FCTVA	29.864
Centre socio culturel	43.650	Subventions CTM	727.276
Cimetière	21.800	Amortissement	31.315
Eglise	20.000	Fonds de concours CAMVS	75.986
Bibliothèque	40.000	Emprunt	420.000
Divers	9.000		
Matériel	25.091,60		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.683.147,60</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.683.147,60</b>

Les dépenses d’investissement engagées non mandatées pour un montant de 415.650 € ainsi que les recettes attendues non liquidées en 2024 d’un montant de 278.209 € comprises dans le tableau ci-dessus, la section d’investissement s’équilibre à 1.683.147,60 €.

Les principaux projets de l'année 2025 seront les suivants :

- Une enveloppe budgétaire de 1.240.000 € est prévue pour la construction du centre technique municipal en ce compris les frais annexes d'études et de diagnostics techniques
- Les recettes attendues non liquidées représentent les soldes des diverses subventions et fonds de concours CAMVS
- Le reste des travaux :
  - Réfection de la rue des Iris et Impasse des Peupliers qui commencera durant les vacances d'avril
  - Du matériel d'outillage sera remplacé aux services techniques
  - Réfection de la toiture de l'école maternelle
  - Pose de caveaux et colombariums au cimetière
  - Remise aux normes de l'électricité à l'église
  - Au centre socio culturel, les toilettes vont être changées et il est prévu l'acquisition d'un nouveau four
  - Achat de bancs, tables et barrières

Ces travaux peuvent être financés grâce à l'autofinancement dégagé en 2024, des subventions et un emprunt.

A noter, que pour les travaux des locaux des services techniques, des subventions ont été obtenues auprès de divers organismes en fin d'année.

## **Conclusion**

La Commune a dégagé cette année un résultat global positif et un autofinancement suffisant pour inscrire des projets significatifs au budget.

Ceci malgré le coût galopant des énergies, des matières premières mais également l'augmentation des coûts des charges de personnel.

- La Commune sera d'autant plus attentive aux économies à réaliser pour ne pas subir à nouveau une hausse globale de son budget de fonctionnement
- Rappelons les nombreux et imposants bâtiments implantés dans la Commune, ceux-ci nécessitent un entretien régulier onéreux

Le budget communal 2025 a été construit avec pour objectif de réaliser des dépenses réfléchies et justes afin de concilier entretien des bâtiments et amélioration de la qualité de vie des administrés.